

Tarn et Garonne

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De LÉOJAC BELLEGARDE

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à vingt heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur QUATRE Christian, Maire.

Date de convocation : 29 mars 2024

Date d'affichage : 29 mars 2024

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents : 11

Représenté : 0

Votants : 11

Etaient présents : M Christian QUATRE, M Jérôme LUCIANAZ, Mme FABRE Sandra, Mme PLANCQ Fabienne, M Brice CASTETS, M Philippe LEBLANC, Mme Christine LEMAIRE, M Fabien SZOPA, Mme Méline LEROUX, M Arnaud TESQUIÉ, M Pierre MAZILLE.

Représenté :

Absents : Mme Audrey SOULA, Mme Nicole HUBERT, Mme CANO LEGEAY Chrystel

Secrétaire de Séance : Mme Fabienne PLANCQ.

N° D20240411_01

APPROBATION DU COMPTE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes de comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur le Maire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

Le conseil municipal vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice à l'unanimité.

N° D20240411_02

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2023

Sous la présidence de Monsieur MAZILLE Pierre et après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mr le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au code général des collectivités territoriales), le Conseil municipal adopte et arrête le compte administratif 2023 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	727 182.00 €	537 008.13 €
RECETTES	781 471.63 €	261 932.30 €
EXCEDENT	----- + 54 289.63 €	-----
DEFICIT	0	- 275 075.83 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2022	+ 149 605.02 €	+ 339 696.50 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	+ 203 894.65 €	+ 64 620.67 €

N° D20240411_03

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGETAIRE EXERCICE 2023

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement au budget primitif comme suit :

Prévisions d'affectation au compte 1068 : 0 €

Exécution d'affectation au compte 1068 : 0 €

Report en fonctionnement 002 : 203 894,65 €

Report en investissement 001 : 64 620,67 €

N° D20240411_04

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Sous la présidence de Monsieur MAZILLE Pierre, doyen d'âge, élu par l'assemblée délibérante, le conseil municipal examine le budget primitif 2024 de la commune, présenté par Mr le Maire, ADOPTE à l'unanimité ce budget primitif qui s'équilibre ainsi :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	978 573,00 €	978 573,00 €
Investissement	347 503,00 €	347 503,00 €

N° D20240411_05

AUTORISATION A MR LE MAIRE POUR FAIRE DES VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRE (SAUF 012) A HAUTEUR DE 7.5% DES DEPENSES REELLES DE CHACUNE DES SECTIONS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à procéder, pour l'année 2024 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

N° D20240411_06

DELIBERATION POUR CREATION D'UNE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION D'UN OUVRAGE AU PROFIT DU SDE82

Monsieur le Maire rappelle que pour l'implantation d'un poste, le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn et Garonne (SDE82) doit bénéficier d'une servitude grevant la parcelle domaniale cadastrée A 726 située « Rastely-Bas ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Mr le Maire a signer la convention avec le SDE82.

N°D20240411_07

APPROBATION DE LA CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS (city-stade, parcours santé et terrain de pétanque)

Mr le Maire indique que l'estimation globale des travaux s'élève à 99 271 € HT (119 125.20 € TTC), dont voici le détail :

Entreprise	Travaux	Montant HT (euros)	Montant TTC (euros)
SPTM	réalisation plateforme	25 450.00	30 540.00
Ovaléquip	terrain multisports acier	39 990.00	47 988.00
Aimé	parcours santé	30 395.00	36 474.00
Danis	terrain de pétanque	3 436.00	4 123.20

Cette opération peut être financée par une participation de l'Agence Nationale du Sport (ANS), de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et en auto-financement.

Afin de permettre l'instruction administrative du dossier, le Conseil municipal approuve les propositions de Mr le Maire et autorise :

- la création d'un terrain multisport (city stade, parcours santé et terrain de pétanque) pour un montant HT de 99 271.00 euros.
- solliciter les aides financières auprès de l'ANS, de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.
- entreprendre toutes les démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document afférent à ce dossier.

N° D20240411_08

APPROBATION DE LA CREATION D'UN TERRAIN DE PETANQUE ET D'UN PARCOURS SANTE

Mr le Maire indique que l'estimation globale des travaux s'élève à 33 831 € HT (40 597.20€ TTC), dont voici le détail :

Entreprise	Travaux	Montant HT (euros)	Montant TTC (euros)
Aimé	parcours santé	30 395.00	36 474.00
Danis	terrain de pétanque	3 436.00	4 123.20

Cette opération peut être financée par l'Agence Nationale du Sport (ANS), de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et en auto-financement.

N° D20240411_09

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A US RPI POUR PARTICIPATION FINANCIERE DEPLACEMENT A PARIS D'UN ENFANT DE L'ECOLE

Mr le Maire annonce au Conseil Municipal qu'un enfant de l'école va concourir à Paris au mois de Mai lors de la finale de Scrabble. Il propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 150.00 € afin de participer au frais de déplacement à l'association de l'école l'US RPI. Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer cette subvention.

